



**CHAMPIONNAT LIGUE individuel Sabre Dames et Sabre Hommes  
Vétérans 10/02/2018**

**SAMEDI 10 FÉVRIER 2018**

**Horaires :**

Vétérans Sabre Dames et Hommes individuel :

Début des inscriptions 15h30 - fin : 15h45

**Engagements :**

Les engagements devront être effectués sur l'interface des engagements en ligne de la FFE avant le jeudi 8 février à 23h59.

**Droit d'inscription :**

10 €

**Lieu :**

**Gymnase Stephan MAKOWSKI**

**51 rue du Pré Souverain**

**93000 BOBIGNY**

*Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 3 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement. Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné devra avoir prévenu la commission (avec copie à [escrime@leac-escrime.fr](mailto:escrime@leac-escrime.fr)) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.*

*Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.*